

CLAUDE MONIQUET

“ LA MENACE TERRORISTE EN BELGIQUE ÉTAIT RÉELLE. L'ANNONCER FUT PREMATURÉ ”



L'alerte terroriste que traverse, depuis le 21 décembre, la Belgique, illustre la complexité de la situation à laquelle les gouvernements sont confrontés depuis septembre 2001 : s'ils « en font trop » en matière d'antiterrorisme, ils seront blâmés pour avoir « joué » avec les peurs du public. Mais s'ils ne prennent pas les indispensables mesures de précaution et que le pire arrive, on les accusera alors d'avoir négligé la sécurité de leurs concitoyens et d'avoir leur sang sur les mains. Et cette difficulté à évaluer, à chaud, les mesures à prendre et la manière de les annoncer s'aggrave encore du fait de deux facteurs qui échappent totalement à l'emprise des autorités : les pressions, parfois fortes, de pays alliés qui ont leur propre agenda et, bien entendu, la course au scoop à laquelle se livrent les médias. Au risque d'ailleurs de dire tout et son contraire.

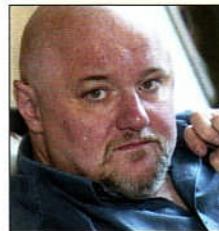
Ainsi, le 21 décembre, l'ensemble des médias belges criait à l'attentat imminent au point que l'on pouvait croire qu'une bombe allait exploser d'une minute à l'autre au pied du sapin de la Grand-Place. Mais, dès le 22, les quatorze suspects interpellés la veille ayant été libérés, certains des mêmes médias rivalisaient dans le démontage du « couac » supposé des autorités. Or, entre le 21 et le 22, strictement rien n'avait changé – les arrestations et libérations évoquées n'étant, en définitive, qu'un épiphénomène : oui, il y avait bien une menace terroriste le 21 décembre (comme, d'ailleurs, dans les semaines qui avaient précédé). Non, elle n'avait pas disparu le 22, pas plus qu'elle ne disparaîtra dans les mois à venir.

Curieusement, très peu de journalistes se sont interrogés sur le fond du problème : l'inadéquation entre le « renseignement » et la « vérité judiciaire » : on peut, par divers moyens de renseignement, « savoir » quel-

que chose, « être au courant » d'une menace plus ou moins précise, mais être incapable d'en apporter la preuve au plan judiciaire et donc de traîner des suspects devant les tribunaux. On a déjà assisté à la manifestation de ce conflit renseignement/justice dans d'autres pays européens, notamment aux Pays-Bas, autour de la « cellule d'Hofstad » il y a quelques années : arrêtés une première fois, les membres de la cellule furent tous relaxés. Quelques mois plus tard, le cinéaste Théo Van Gogh tombait sous leurs coups...

Que pouvons-nous dire, en fait, de ce qui a provoqué l'alerte du 21 décembre ? Les faits, même s'ils ne sont pas tous publics, sont relativement précis. Nizar Trabelsi, terroriste définitivement condamné pour des projets d'attentats contre une base américaine en Belgique, un homme se revendiquant comme le « fils spirituel » d'Oussama ben Laden, un individu dangereux, donc, et sensé être particulièrement surveillé en prison, s'y était procuré un téléphone mobile (la facilité avec laquelle les mobiles, la drogue et deux ou trois autres choses circulent en prison devrait quand même finir un jour par inquiéter les autorités). Ensuite, l'existence de ce téléphone étant connue, il fut décidé, plutôt que de le confisquer, de le mettre sur écoute, ce qui était une mesure intelligente. Cette écoute en amena d'autres et la mise en place de « mesures particulières de recherche » qui donnent, sous le strict contrôle d'un magistrat, des moyens d'observation nettement élargis aux enquêteurs.

Se dessina ainsi, en quelque semaines, le profil d'un « réseau » d'une quinzaine de personnes, regroupées, entre autres, autour de Malika el-Aroud, veuve de l'un des deux assassins du commandant Massoud, figure en vue de la scène djihadiste européenne et



Claude Moniquet est le président l'E.s.i.s.c. (European Strategic Intelligence and Security Center). Fondé en mai 2002, cet organisme observe et analyse le terrorisme international. Il a été créé à l'initiative de Claude Moniquet, ancien journaliste, auteur spécialisé, expert internationalement reconnu en matière de contre-terrorisme, et par quatre autres associés : Genovefa Etienne, Frédéric Moser, Ingrid Morvan et Marc Borry. Claude Moniquet a passé vingt ans à la D.g.s.e. comme « agent opérationnel », « sous couverture non-officielle » (puisque'il n'est pas diplomate mais utilisait son métier de journaliste pour couvrir son activité réelle), notamment derrière le Rideau de fer à l'époque soviétique, au Moyen Orient, en Afrique du Nord et dans les Balkans. Aujourd'hui, il est officier de réserve dans l'armée française, il enseigne ou anime des séminaires sur le terrorisme dans plusieurs écoles militaires (en France, aux Etats-Unis et dans d'autres pays européens). Grâce à lui, l'E.s.i.s.c. est une « success story », n'en déplaise à certains : plus de trente analystes et chargés de mission répartis entre la centrale de Bruxelles et les « bureaux » ouverts à Paris, Rabat, New York, Los Angeles, Bangalore (Inde) et Dubaï, travaillent pour cet organisme. Claude Moniquet a déjà témoigné devant le Congrès américain, la Chambre des Communes, le Sénat belge, l'Otan, etc.

NOTRE AVIS Pourquoi devrait-on reprocher à nos autorités de demander aux citoyens de faire preuve de prudence ? Pourquoi devrait-on les blâmer d'instaurer un plan de sécurité quand les circonstances l'exigent ? Chacun a-t-il souffert des quelques jours, considérés comme « dangereux », à Bruxelles ? Les attentats du 11 septembre 2001 à

New York, puis ceux de Madrid et de Londres, ont prouvé que les terroristes passent à travers les mailles des filets tendus (faiblement) par les démocraties. Le jour où nous vivrons dans un état policier, il sera temps de crier à l'excès. Mais ce n'est pas demain la veille. Saluons donc ce qui a été fait jusqu'ici pour que nous vivions en sécurité. (M.D.)

considérée comme « particulièrement dangereuse » par certains « services ». Il était manifeste pour les enquêteurs de la Police Fédérale que « quelque chose » se préparait mais restait encore imprécis. Une évocation de Trabelsi avec lequel el-Aroud était en relations téléphoniques régulières ? Très possible. Un ou des attentats à Bruxelles ? Tout à fait envisageable : la Belgique est présente en Afghanistan et participe ainsi à ce que les islamistes appellent « la croisade contre l'Islam », elle abrite le siège des institutions européennes et celui de l'Otan. Trois bonnes raisons qui, sans qu'il soit besoin de rappeler qu'elle appartient à ce « monde occidental » honni par les djihadistes, « justifient » son choix comme cible d'attentats.

C'est alors que les choses s'emballèrent. Les enquêteurs belges auraient souhaité avoir plus de temps pour pouvoir laisser le réseau se former complètement et ses projets se concrétiser en un « début d'exécution » (par exemple des repérages ou des stockages d'armes et d'explosifs) qui auraient permis d'avoir un dossier bien ficelé pouvant déboucher sur un procès et des condamnations. Malheureusement, les autorités américaines avaient, elles aussi, de leur côté, récolté des renseignements allant dans le sens d'un attentat imminent sur le sol belge. Ne voulant prendre aucun risque, elles avertirent, dans les derniers jours précédant le 21 décembre, qu'elles allaient émettre un bulletin d'alerte pour leurs ressortissants. Le gouvernement belge ne pouvait donner l'impression de ne pas dominer la situation ni d'être « à la traîne » de Washington. La mort dans l'âme, les services spécialisés décidèrent donc de passer à l'action et le Premier ministre n'eut d'autre choix que de monter au front. Avec les résultats que l'on sait : avertis qu'ils sont sous surveillance, les suspects pourraient se montrer plus prudents à l'avenir et le travail, remarquable, des services belges, est en partie discrédité. Grandurs et misères de la lutte antiterroriste. ■